



Monsieur le Président du CHSCT,

La réorganisation de l'administration centrale des ministères chargés de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche présentée au CTAC du 22 mai 2019 qui n'a reçu aucun avis favorable s'inscrit dans le plan du gouvernement de suppressions de 50 000 emplois dans la Fonction publique d'Etat. Elle impacte de façon profonde la santé, la sécurité et les conditions de travail des personnels de la DNE. Suite aux nombreuses alertes reçues des collègues exerçant dans cette direction, les représentants des personnels siégeant au CHSCT demandent un gel de la mise en œuvre de cette réorganisation et sollicitent le recours à un expert agréé ([article 55 du décret de 1982](#)).

La mise en place de la réorganisation de la DGESCO et de la DGRH a, de même, entraîné des mobilités forcées liées à des suppressions de postes au sein de différentes structures.

La mise en place de cette réorganisation à la DGESCO suscite des inquiétudes très vives. La DGESCO est une direction dans laquelle un certain mal être peut être observé, notamment au sein de structures très identifiées (sous-direction B3, DRDIE). Des personnels y sont en souffrance et ont tiré depuis des mois toutes les sonnettes d'alarme possibles (médecine de prévention, cellule d'écoute, UGARH, assistants de prévention, hiérarchie, organisations syndicales) sans avoir été entendus, contraignant de nombreux collègues à partir. Au cours des 8 derniers mois des risques graves pour la santé des collègues ont été en évidence. A ce titre, le recours à un expert agréé paraît également nécessaire.

## **Les représentants des personnels présents au CHSCT**

Sylvie AEBISCHER

Jean-Michel DUPONT

**CGT Educ'action**

Sylvie COURTAY

**A & I - UNSA**

Catherine LECOLLE

**SNPMEN-FO**

